

# La vente d'un site potentiellement pollué : contraintes et précautions

Nombre de précautions doivent être prises lors de la vente d'un immeuble abritant ou ayant abrité une activité industrielle. Avec le CRIDON LYON, apprenez à maîtriser les bonnes pratiques à adopter depuis les pourparlers jusqu'à la rédaction de l'acte de vente comportant les clauses assurant la sécurité juridique de toutes les parties.



### OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Identifier une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et connaître les grandes lignes de la réglementation,
- Appréhender les obligations de l'exploitant en cours d'activité, et lors de la cessation d'activité (la remise en état),
- Pouvoir conseiller les parties sur l'opportunité d'une étude de sols, lorsqu'elle n'est pas obligatoire,
- Identifier les hypothèses où une étude de sol est obligatoire,
- Identifier le « changement d'usage »
- Mesurer les enjeux de la production d'un ESRIS à jour à la date de la vente au regard de la responsabilité notariale



### MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Description et analyse
- Propos illustrés de jurisprudences
- Étude de cas
- Support visuel



#### FORMATRICES

Laurence LEGRAIN et Stéphanie TRINCAL  
Juristes consultantes et Animatrices de formation  
du CRIDON LYON



#### DURÉE

7h

#### MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



#### PUBLICS

Notaires  
Clercs  
Collaborateurs

#### NIVEAU

Débutant  
Initié

#### OBJECTIF

- Acquérir des connaissances de base
- Améliorer sa pratique quotidienne

#### PRÉ-REQUIS

Aucun



#### PLUS-VALUE

- Appréhender un domaine juridique mettant en œuvre le droit public de l'environnement et le droit privé de la vente
- Conseils pour la rédaction de clauses sur des problèmes récurrents



**CRIDON LYON**  
Partenaire expert du notaire

## Plan d'intervention

### **INTRODUCTION**

30min

· Rappel de quelques grands principes

1

### **LA VIE DE L'ICPE**

1h

2

### **LA CESSATION D'ACTIVITÉ**

1h

3

### **LES CONTOURS JURIDIQUES DE LA REMISE EN ÉTAT**

1h

4

### **LA REMISE EN ÉTAT PAR UN TIERS INTÉRESSÉ**

2h

5

### **CHANGEMENT D'USAGE**

30min

6

### **INFORMATION ENVIRONNEMENTALE DANS LES ACTES DE VENTE**

1h